



Jérôme LEGAVRE

Député de la 12^{ème} circonscription
de Seine-Saint-Denis

LIVRY-GARGAN

FERMETURE DE LA CLINIQUE VAUBAN

6 juin 2023

Suite à des inspections réalisées le 8 juin 2022 (il y a 1 an), puis en mars 2023, et alors que ses recommandations et injonctions n'ont pas été respectées, l'Agence Régionale de Santé (ARS) vient de décider de suspendre la maternité et les activités chirurgicales à la clinique Vauban de Livry-Gargan.

Le rapport de l'ARS relève des « manquements persistants », des « médecins anesthésistes réanimateurs parfois appelés à gérer 13 situations simultanément dans trois salles », « l'orientation de femmes enceintes se présentant en urgence (...) assurée par un personnel non soignant (...) qui constitue un risque du point de vue de la sécurité des soins » ou encore « l'absence de respect des délais recommandés pour la réalisation des césariennes en urgence (qui) est susceptible de mettre en danger le pronostic vital de la mère ou du bébé ».

Comment a-t-on pu en arriver là ?

Et comment faire maintenant pour la population, qui voit la clinique fermée et les hôpitaux les plus proches (Montfermeil, Aulnay-Sous-Bois...) saturés ?!

Le groupe AVEC, qui gère la clinique Vauban, est mis en cause. En mai dernier, huit députés de quatre groupes parlementaires différents (LFI, GDR, LIOT, LR) interpellaient le ministre de la santé, monsieur François Braun. Ils indiquaient :

« Les députés de différents groupes alertent sur les agissements du groupe privé AVEC (ex Doctegestio) dirigé par Monsieur Bernard Bensaid et qui gère de nombreux établissements dans le secteur de la santé et du médico-social. Nous signalons aujourd'hui les nombreuses dettes fiscales et sociales du groupe AVEC à travers le pays, ainsi que la situation critique du groupe, qui peuvent légitimement faire craindre que les différents établissements concernés voient leur fonctionnement mis en péril, au risque de dégrader l'offre de soins de leurs territoires respectifs et de supprimer des emplois. (...)

Le 12 janvier 2023, M. Bensaid a été mis en examen pour prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics (...) »

Et les députés de conclure :

« Il est aujourd'hui urgent, bien que la justice doive continuer son travail d'investigation, que l'État réagisse dès à présent :

- Pour préserver les emplois aujourd'hui menacés
- Pour assurer la continuité des prestations délivrées auprès des bénéficiaires
- Pour que les patients et bénéficiaires ne se retrouvent à leur tour directement impactés et laissés pour compte »

Dans leur lettre, les députés rappellent que « le 25 octobre 2022, Elisabeth Borne assurait à l'Assemblée nationale (...) qu'il n'y aurait « aucune complaisance, aucune facilité, aucune naïveté des pouvoirs publics vis-à-vis de ce groupe. » »

Sans « complaisance », mais à rebours des besoins de la population et des revendications des personnels, les gouvernements successifs ont étranglé les hôpitaux publics, fermé en masse les maternités publiques. Ils ont ainsi ouvert la voie aux structures privées. Celles, notamment, que leurs propriétaires investisseurs dédient plus à la recherche du profit qu'à la santé des patients et aux conditions de travail des personnels.

Il est impossible que cette situation perdure. La clinique Vauban doit rouvrir.

La population doit pouvoir se soigner et dans des conditions satisfaisantes, ce qui implique de répondre aux revendications du personnel de santé, portées depuis des années avec ses syndicats. Tout doit donc être effectué en ce sens.